

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2011

PRESENTS

MEMBRES EN EXERCICE

Mr VAN DER HOEVEN Serge, Maire - Conseiller Général,

Mme LEQUIEN Arlette, Mr AGAH Franck, Mr MIXTE Alain, Melle SOLINI Corinne, Mme NAUMANN Josette, Melle TROTIN Thérèse (à partir du point 3 – procuration à Mme Marie –France LEMOINE), Mme TRELCAT-CHOUAN Valérie, Mr LATAWIEC Michel
– **ADJOINTS.**

Mr DUVIVIER Alain, Mme MIXTE Thérèse, Mr BECK Patrick, Mme VERRIEZ Danièle, Mme LEMOINE Marie-France, Mr BEUDIN Michel, Mr OLIVIER Yannick, Mme PASCUZZO Daïkha, Mr BOUHEZILA Halel, Mme CANIVET Isabelle, Mme MANTI Annie, Mr MONNIER Bruno, Mme LEFEVRE Lydie, Mr FIRRERA Mariano, Mme BRAUCHLI Marie-Paule
- **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONVOCATION EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2011



PRESIDENCE DE : Mr VAN DER HOEVEN Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEQUIEN Arlette

Nombre de conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **32**

Membres absents / excusés / représentés :

Mme CLIQUET Annie-France (procuration à Monsieur MIXTE Alain)

Mme GROMADA Sylvie (procuration à Mme MIXTE Thérèse)

Mr JANKOWIAK Michel (procuration à Monsieur AGAH Franck)

Mme DEBUYS Isabelle (procuration à Monsieur LATAWIEC Michel)

Mr SCARAMUZZINO Pierre (procuration à Monsieur VAN DER HOEVEN Serge)

Melle DEHOVE Charlotte (procuration à Monsieur BECK Patrick)

Mr KACZMAREK Joseph

Mme PIQUE Ludivine (procuration à Madame LEFEVRE Lydie)

Mr WIBAUT Dominique (procuration à Monsieur MONNIER Bruno)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la réunion de ce soir a pour objet principal l'approbation du projet de Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage du Nord, le conseil devant délibérer avant le 1^{er} octobre 2011.

Le planning de l'ensemble des travaux de l'ANRU sur le site de la Solitude-Ermitage est globalement respecté, sauf en ce qui concerne la salle Germinal dont l'ouverture initialement envisagée mi-septembre a été reportée, la réception des travaux pour le revêtement sportif n'ayant pu être validée les différents tracés ne correspondant pas à l'accueil de nouvelles disciplines sportives notamment le badminton. Le traçage a été modifié et dans les semaines à venir, la jeunesse Vieux-Condéenne pourra apprécier le travail réalisé. Suite à l'information municipale, 56 personnes se sont inscrites au badminton, cette discipline va donc voir le jour sur Vieux-Condé et il faut saluer le travail de Mademoiselle TROTIN adjointe aux sports qui s'est pleinement investie pour que cela se réalise.

Concernant les équipements, l'école primaire, le boulodrome, la halte garderie, l'école maternelle et la maison de quartier, les travaux avancent, le planning a été recalé, ce dernier prévoyant la livraison de l'école maternelle et de la halte garderie pour la fin de l'année, ce qui semble quelque peu optimiste ; les déménagements s'effectueront plutôt durant les vacances de février.

Pour ce qui est du building rue d'Anjou, les travaux de démolition envisagés durant les prochaines vacances de Toussaint sont reportés pour cause de désamiantage. Quant à l'Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes, celui-ci accueille déjà 10 résidents bien que l'inauguration n'ait pas encore eu lieu, sa capacité d'accueil est fixée à 18 lits dont un accueil de jour pour la maladie liée à Alzheimer. Le foyer logement restaurant a reçu l'aval du Département quant à sa restructuration en foyer soleil, l'équipe de maîtrise d'œuvre devrait déposer son permis de construire auprès des services de la Ville avant la fin du mois de novembre, il s'agit d'un projet d'importance concernant la reconstruction de 45 logements répartis en 19 T2, pour les couples et 26 T1 bis et 6 logements individuels de type 2. Sur le site associé, soit l'assiette de l'ancien lycée, la maîtrise d'œuvre est retenue ; 39 logements collectifs et individuels vont apparaître durant l'année 2012 et côtoieront les 4 logements de fonction réalisés par le Département du Nord.

Les 47 logements de la rue Bouliez, la livraison a été reportée courant février 2012 pour cause de retard des travaux de second oeuvre.

Dans les prochains jours, Monsieur le Sous-préfet procédera à la mise en place du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dont Monsieur LATAWIEC adjoint à la Prévention –tranquillité a la charge. Ce dispositif vient compléter un certain nombre de politiques mises en place sur le territoire communal tels que la lutte contre le logement insalubre, le Dispositif de Réussite Educative, l'existence de l'instance de veille sociale en collaboration avec le C.C.A.S., les actions de sécurité routière entreprises auprès des écoles maternelle, primaire et du collège ainsi que les investissements réalisés en matière de télésurveillance des bâtiments communaux. Au travers du C.L.S.P.D., il s'agit de mutualiser les efforts de tous, ceux de la municipalité au travers des actions susmentionnées mais aussi d'investir ceux de la Sous-préfecture, du procureur, de la police nationale, des bailleurs, de l'éducation nationale, le centre socioculturel et les services de la Ville.

Quelques inaugurations sont prévues avant la fin de l'année, l'inauguration du Boulon, sous maîtrise d'ouvrage de Valenciennes Métropole, se déroulera les vendredi 30 septembre et samedi 1^{er} octobre, les réservations devant être validées auprès des services de Valenciennes Métropole, le nombre de places pour des raisons de sécurité étant limité.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- Prolongation de la location ALGECO (le wagon des cités)
- Défense du droit à la formation des agents territoriaux – C.N.F.P.T.

⇒ Unanimité

1/ Adoption du compte rendu de la réunion de conseil du 07/07/2011

Monsieur Franck AGAH souhaite préciser à propos de la remarque de Monsieur Bruno MONNIER inscrite au 3^{ème} paragraphe de la page 3 du compte rendu, qu'il n'est pas rémunéré par la ville, mais perçoit bien des émoluments.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Franck AGAH n'a jamais été rémunéré par la Ville de Vieux-Condé en dehors de ses émoluments d'adjoint, il était auparavant rémunéré par l'association 3La mémoire au futur3 et actuellement par l'Association des Centres Sociaux du Valenciennois.

⇒ Unanimité

2/ Comptabilité - Finances

2.1 Taxe sur l'électricité – *REPORTÉE*

⇒ Unanimité

2.2 Décision Modificative

Madame Valérie TRELCAT-CHOUAN explique que cette décision modificative a trait à la section d'investissement, il s'agit d'une opération d'écriture relative aux avances aux entreprises en charge de la construction des 5 équipements publics. Madame Valérie TRELCAT-CHOUAN invite les membres de l'assemblée à se reporter à la page 13 du document qui leur a été transmis afin de prendre connaissance des détails de cette décision modificative.

⇒ Unanimité

2.3 Renouvellement de l'adhésion au Club des Communes du Bassin Minier UNESCO

⇒ Unanimité

2.4 Module d'animation « oiseaux et biodiversité des milieux humides »

Monsieur Alain MIXTE rappelle à l'assemblée que dans le cadre des actions liées à l'environnement, une mare a été installée à l'école Marcel Caby, les actions initialement prévues ont été retardées consécutivement à un printemps quelque peu déficitaire en précipitation, mais grâce la pluviométrie des mois de juillet et août, la mare est désormais fonctionnelle et les animations envisagées peuvent dès lors s'y dérouler.

Monsieur Mariano FIRRERA souhaite connaître la durée de cette animation.

Monsieur Alain MIXTE lui répond que cette action durera une journée.

⇒ Unanimité

3/ S.T. - URBANISME

3.1 Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage du Nord

Monsieur le Maire précise que cette compétence relève de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole, 66 places existent aujourd'hui, 26 à Condé et 40 à Marly et Fresnes, l'objectif est fixé pour 2017 à 122 places sur le territoire de la C.A.V.M., dont 56 sur Valenciennes, Saint-Saulve, Onnaing, Vieux-Condé, Petite-Forêt et Quiévrechain. La Ville de Vieux-Condé a opté pour une offre d'habitat adapté validée par Valenciennes Métropole et inscrite auprès du Schéma Départemental. Initialement la Ville devait avoir 15 places réservées pour les gens du voyage, sachant qu'une place correspond au stationnement de 2 caravanes, cependant, au niveau Départemental un accroissement de la sédentarisation des gens du voyage a pu être constaté, l'objectif de l'offre d'habitat adapté est donc de mettre à disposition des logements permettant le stationnement d'une caravane, associé à un accompagnement social fort afin de faire en sorte qu'à terme la maison devienne le lieu de vie principale de la famille. Un site a été identifié rue César Dewasmes, pouvant accueillir 6 logements, sachant qu'un habitat adapté équivaut à 2 emplacements réservés.

⇒ Unanimité

3.2 Convention Val Métropole / Ville – Ville / Le Boulon

Monsieur le Maire précise que la convention liant la Ville et Val Métropole est identique à celle mise en place pour le dojo, Val Métropole étant maître d'ouvrage de l'opération. Il s'agit d'une convention cadre que la communauté d'agglomération applique à l'ensemble des bâtiments mis à disposition des villes membres.

La seconde convention lie la Ville et l'association Le Boulon, il s'agit d'une convention simple relative à la mise à disposition de l'ensemble du bâtiment à l'association et précisant que les frais relatifs au fonctionnement du site (eau, électricité, gaz, téléphone et nettoyage, entretien...) sont à la charge de celle-ci.

Monsieur Alain MIXTE souhaite savoir si le site du Boulon pourra faire l'objet d'un prêt ou d'une location auprès des organismes extérieurs telle que l'harmonie municipale ou lors de fêtes scolaires.

Monsieur le Maire lui répond que Le Boulon est lié de son côté par des conventions avec le Département, le Ministère de la Culture, la Direction Régionales des Affaires Culturelles et l'Europe, redevable vis-à-vis des différentes structures qui la financent, l'association devra mettre en place un certain nombre d'actions ; qui plus est, la Ville de Vieux-Condé est un petit financeur de l'association avec 75 000 € de subvention annuelle, les autres partenaires versant des subventions plus conséquentes, certes un avenant relatif à l'utilisation du Boulon par la Ville reste envisageable, cependant déterminer des dates disponibles ne sera pas évident et cet espace n'a pas vocation à devenir une salle municipale.

⇒ Unanimité

3.3 Convention relative aux travaux d'aménagement, mise en sécurité des rues Antoine Lefebvre et de la Chaussiette

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des accidents ont eut lieu sur le site, aussi est-il nécessaire d'y remédier. Pour ce faire, des améliorations ont été effectuées, des panneaux posés et des travaux de mise en sécurité effectués, notamment la pose de coussins berlinois. Cette rue étant pour partie sise sur le territoire de Condé sur l'Escaut, il convient que le coût des travaux soit réparti justement entre les deux villes, ceci faisant l'objet d'une convention soumise à la délibération de l'assemblée.

⇒ Unanimité

3.4 Projet de partenariat Ville – Unis Cité

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a la possibilité de s'inscrire dans le cadre du projet MédiaTerre porté par Unis Cité Valenciennes, ce projet part du principe que le grand public est suffisamment sensibilisé sur les grands projets environnementaux et a pour objectif d'accompagner des familles modestes dans l'adoption d'éco-gestes quotidiens.

Monsieur Franck AGAH précise que l'association Unis Cité travaille sur les jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés qui perçoivent une indemnité de 450 € afin de mener des actions sur les différents quartiers. Depuis 2 ans des actions éco-citoyennes de développement durable sont menées dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité sur le quartier de la Solitude, notamment avec l'association Le Maillon, cette dernière étant désormais dissoute, un rapprochement avec l'association Unis Cité semble judicieux afin de poursuivre et renforcer les actions éco-citoyennes sur le quartier. L'objectif de la Ville étant d'aller au delà du quartier de la Solitude et de développer la Gestion Urbaine de Proximité à l'ensemble des quartiers Vieux-Condéens.

⇒ Unanimité

3.5 Contrat de location de bouteilles de gaz Air Liquide

⇒ Unanimité

3.6 Prolongation du contrat de location FORCLUM

⇒ Unanimité

4/ Gestion des Ressources humaines

4.1 Indemnités de fonction aux Adjoints et Conseillers Municipaux délégués

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer à nouveau suite à la nomination au poste d'adjoint de Monsieur Michel LATAWIEC sur l'ensemble des indemnités dus aux adjoints et conseillers municipaux délégués, sachant que concernant les adjoints l'indice brut 1015 est fixé par la loi, les indemnités des conseillers délégués dépendant de leur groupe d'appartenance et de l'enveloppe globale attribuée aux maires adjoints.

Monsieur Mariano FIRRERA estime anormal que les élus socialistes soient moins indemnisés que les élus communistes à travail égal.

Monsieur Alain MIXTE lui répond qu'il y a 9 adjoints au Maire, 6 dans le groupe communiste et 3 dans le groupe socialiste, ces 9 adjoints perçoivent la même somme répartie entre adjoints et conseillers délégués d'un même groupe. Le groupe socialiste disposant de 3 adjoints et 2 conseillers délégués, contre 6 adjoints et 2 conseillers délégués au groupe communiste, les adjoints socialistes perçoivent donc un peu moins après répartition de la somme globale allouée. Cependant, avant répartition, les 9 adjoints perçoivent la même somme.

Monsieur le Maire précise que les conseillers municipaux délégués perçoivent la même somme.

Monsieur Franck AGAH précise que les délégations de certains adjoints ont changé, notamment la sienne et celle de Monsieur MIXTE.

⇒ Unanimité

4.2 Modification de la filière culturelle

⇒ Unanimité

4.3 Dispositif de Réussite Educative – Recrutement de vacataires

Monsieur Alain MIXTE rappelle que le programme du D.R.E. a été voté, dans ce cadre une action relative à l'apprentissage de la lecture a été décidée et requiert le recrutement de vacataires diplômés. Il s'agit d'enfants repérés par les enseignants et qui rencontrent des difficultés scolaires.

⇒ Unanimité

5/ Education Jeunesse

5.1 Renouveau du Contrat Enfance Jeunesse avec la C.A.F.

Monsieur Alain MIXTE explique que ce contrat avec la C.A.F. existe depuis 1999 et permet de mettre en place un certain nombre d'actions. D'une durée de 4 ans, le contrat en question concerne la période 2011-2014 ; un certain nombre d'actions seront reconduites, les haltes garderies, la ludothèque, le Réseau d'Assistants Maternelles, l'ensemble des accueils de loisir et la coordination de ceux-ci. Il faut préciser que l'accueil de loisirs ne fonctionnera pas entre Noël et la Nouvelle année.

Monsieur Alain MIXTE souhaite louer la qualité du travail réalisé lors de l'élaboration de ce contrat par Mesdames Sandrine CHOQUEZ, Sylviane WATTELEZ et Monsieur Frédéric CHOUAN avec l'aide des conseillers techniques de la C.A.F..

⇒ Unanimité

5.2 Accompagnement méthodologique autour de la ludothèque municipale

Monsieur Alain MIXTE explique que la réalisation d'un projet autour de la ludothèque est en cours mais nécessite un soutien logistique lequel peut être apporté par l'association « Le petit poucet » moyennant une somme de 3 000 €. Ce projet sera ensuite proposé à la délibération du Conseil Municipal.

⇒ Unanimité

5.3 Action C.U.C.S. 2011 « grandir et prendre son envol, ici et ailleurs »

⇒ Unanimité

5.4 Dispositif de Réussite Educative 2011 – Ateliers SLAM

Monsieur Alain MIXTE explique que cette action concerne des collégiens en difficulté scolaire, il s'agit de leur apporter un soutien en français par le biais d'ateliers de SLAM.

Monsieur Mariano FIRRERA estime que ce travail de soutien aux élèves devrait être effectué par les professeurs.

Monsieur le Maire lui répond que les enseignants ne sont pas tous capables d'animer ce genre d'atelier.

Monsieur Alain MIXTE rappelle que le D.R.E. fait partie du plan de cohésion sociale proposé par Monsieur BORLOO et bénéficie donc d'un financement d'Etat, la Ville n'a fait que répondre à la proposition de l'Etat de venir apporter un soutien aux enseignants ainsi qu'aux élèves.

Monsieur Franck AGAH ajoute que la pédagogie n'est plus désormais le simple fait des enseignants, des structures compétentes existent qui permettent d'apporter aux enfants une autre façon d'aborder l'écriture et l'apprentissage.

⇒ Majorité

(1 abstention : Monsieur Mariano FIRRERA)

6/ Fêtes & Cérémonies

6.1 Sonorisation repas des anciens - Gardiennage

Madame Josette NAUMANN explique que ce contrat a fait l'objet d'une négociation tarifaire et n'a donc pu être présenté lors du précédent conseil municipal.

Monsieur Mariano FIRRERA félicite Madame NAUMANN pour le déroulement du repas des anciens, le choix de l'orchestre et le repas furent en effet très satisfaisants.

Monsieur Bruno MONNIER s'enquiert de la santé de la personne hospitalisée lors de ce repas.

Madame Josette NAUMANN précise que cette personne a été victime d'un malaise vagal et était rentrée chez elle à 19h00 le jour même.

⇒ Unanimité

6.2 Concours des maisons fleuries – Remise des prix 2011

Monsieur Patrick BECK explique qu'il s'agit d'une reconduction de la délibération approuvée par l'assemblée l'an dernier, reste à déterminer une date pour la remise des prix.

Monsieur Franck AGAH précise que de nombreux Vieux-Condéens se félicitent que les cours et jardins aient fait l'objet d'une appréciation du jury cette année.

⇒ Unanimité

7/ Secrétariat Général

7.1 Commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une commission communale des impôts directs mais qu'il s'agit ici d'instituer une commission intercommunale des impôts directs sous l'égide de Valenciennes Métropole, pour ce faire les villes membres doivent désigner des membres du conseil appelés à siéger au sein de cette commission. 3 personnes doivent être proposées qui siégeront dans 3 commissions distinctes, une relative à la taxe d'habitation, une autre ayant trait aux cotisations foncières sur les entreprises et une dernière pour le foncier bâti et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Madame Arlette LEQUIEN se propose de siéger au sein de la commission taxe d'habitation, Monsieur Alain DUVIVIER s'est proposé au titre de la commission cotisations foncières sur les entreprises, reste une personne à désigner pour la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il précise qu'il faudra aussi nommer 3 suppléants. Madame Marie-Paule BRAUCHLI se propose pour être suppléante de Madame Arlette LEQUIEN, Monsieur Yannick OLIVIER pour suppléer à Monsieur Alain DUVIVIER.

Monsieur Bruno MONNIER estime que siéger en tant que suppléant n'est pas vraiment intéressant, étant donné que ceux-ci ne sont jamais prévenus en cas d'absence des titulaires et ne peuvent donc jamais siéger en commission. Il est dommage que la majorité ne réserve pas au moins un poste de titulaire à l'opposition.

Monsieur le Maire lui répond que Madame Arlette LEQUIEN et Monsieur Alain DUVIVIER siègent déjà au sein de la commission communale et sont donc naturellement appelés à siéger au sein de cette commission intercommunale, mais un poste de titulaire reste ouvert, l'opposition n'ayant fait aucune proposition, Monsieur Michel LATAWIEC se porte candidat, si Monsieur MONNIER souhaite proposer sa candidature qu'il le fasse. Il précise que les suppléants peuvent accompagner les titulaires lors des réunions mais ne peuvent participer au vote.

Monsieur Michel LATAWIEC cède la place de titulaire à Monsieur Bruno MONNIER et prend la place de suppléant.

⇒ Unanimité

7.2 Nomination de Monsieur Michel LATAWIEC dans les différentes commissions

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Michel LATAWIEC a succédé à Monsieur Marian STRYSZAK lequel siégeait au sein de différentes commissions, il convient donc que Monsieur LATAWIEC reprenne l'ensemble de ces délégations.

Monsieur Alain MIXTE précise que Monsieur Marian STRYSZAK siégeait aussi au sein du Conseil d'école du Mont de Péruwelz.

⇒ Unanimité

7.3 Convention d'abonnement à la mise à jour ORACLE - ARPEGE

⇒ Unanimité

7.4 Renouvellement d'adhésion au service FAST

⇒ Unanimité

7.5 Contrat NEOPOST – Machine à affranchir

⇒ Unanimité

8/ Points Supplémentaires

8.1 Prolongation location ALGECO (Wagon des cités)

Monsieur le Maire explique que cela concerne le Point d'information lié au quartier de la Solitude Ermitage, lequel dénommé « wagon des cités » reçoit les permanences de l'ensemble des bailleurs, de la chargée de mission G.U.P., de l'adulte relais pour renseigner les familles et de l'association de quartier.

Monsieur Franck AGAH précise que le wagon des cités est ouvert toute la semaine, c'est un lieu qui permet aux différentes structures du quartier de pouvoir se réunir et aux habitants du quartier d'obtenir les réponses aux questions qu'ils se posent, tant au niveau de la vie quotidienne, que du fonctionnement du service jeunesse ; le C.C.A.S. effectue lui aussi une permanence dans le cadre de la cellule de logement.

Monsieur le Maire rappelle que consécutivement aux travaux en cours, ce service offert à la population sera toujours d'actualité mais situé dans la maison de quartier.

⇒ Unanimité

8.2 Défense du droit à la formation des agents territoriaux – C.N.F.P.T.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une délibération relative à une mesure gouvernementale qui vise à diminuer les ressources du C.N.F.P.T. et donc le volume horaire de formations à destination des agents de la fonction publique territoriale. Cela signifie à terme que le coût d'une même formation devra être assuré par la Ville.

⇒ Unanimité

9/ Divers

Madame Marie-Paule BRAUCHLI souhaite savoir quand est prévue la démolition du bâtiment sis face à la maison de retraite de l'Ermitage.

Monsieur le Maire lui répond que ces bâtiments seront détruits dès que l'ensemble des résidents sera relogé. Il s'agira sans doute d'une démolition par tranche, Monsieur le Sous-Préfet soucieux des problèmes de sécurité ne souhaite pas en effet que puissent demeurer dans des bâtiments quasiment vides quelques familles éparses. La cellule de relogement existant sur la Ville, gérée par le C.C.A.S. avec Valenciennes Métropole et l'ensemble des bailleurs est en charge du dossier, lequel pose problème car concernant l'un des sites associés, celui du lycée, la maîtrise d'œuvre vient à peine d'être recrutée.

Monsieur Franck AGAH précise qu'il reste une dizaine de famille dans les bâtiments en question.

Madame Arlette LEQUIEN rappelle qu'il existe des conventions entre le G.H.I. et l'ANRU de façon à ce que le relogement s'effectue provisoirement dans l'ancien avant d'accéder aux logements neufs.

Monsieur Bruno MONNIER explique que des logements neufs sont situés Avenue Beth, où résident des personnes ne résidant pas auparavant à Vieux-Condé. Il est curieux que des familles Vieux-Condéennes attendent dans des immeubles non sécurisés et que des personnes extérieures logent dans ces nouveaux bâtiments.

Monsieur le Maire lui répond qu'il fut lui-même surpris cette semaine, une décision de la sous-préfecture imposant l'attribution d'un logement hors du cadre ANRU à une famille extérieure à la Ville. Le fait que des personnes extérieures s'installent à Vieux-Condé n'est pas dérangeant en soit, mais encore faut-il que celles-ci soient bénéficiaires d'un C.D.I. et ne viennent pas grossir les rangs des personnes dépendantes des associations caritatives présentes sur la Ville.

Monsieur Franck AGAH souligne que dans le cadre de l'ANRU et de la cellule de relogement, tout un calcul social et financier est effectué auprès des familles ; c'est-à-dire qu'on ne mute pas les familles sans évaluer le reste à charge de celles-ci. Concernant la sécurité, étant en charge de la Gestion Urbaine de Proximité, en partenariat avec Melthide Foubet et le comité de quartier, un accompagnement et un soutien est offert aux familles demeurant encore dans les bâtiments voués à la destruction. Les bailleurs ont été contactés afin que les résidents bénéficient d'une clé de l'entrée principale du bâtiment.

Monsieur Mariano FIRRERA rappelle qu'il en est à son troisième mandat et qu'à chaque fois que la Ville se porte garant des emprunts contractés par Partenord, G.H.I. ou autre, il demande que les logements soient attribués en priorité aux habitants de Vieux-Condé, il semblerait, à entendre Monsieur le Maire, que cette demande n'aboutisse pas.

Monsieur le Maire lui répond que dans le cas évoqué il s'agit d'une décision unilatérale de la sous-préfecture.

Monsieur Alain MIXTE souhaite faire un point suite à la rentrée des classes. Les effectifs sont en hausse, une trentaine d'élèves en plus sur l'ensemble des écoles de la Ville, particulièrement l'école Marcel Caby qui approche des 300 élèves et l'école maternelle du Centre avec 160 élèves. Concernant la suppression de classe à l'école du Mont de Péruwelz, il n'y a pas eu de baisse d'effectif, les élèves sont donc concentrés sur 3 classes au lieu de 4. La plupart des classes sont aujourd'hui très chargées ce qui rend d'autant plus compréhensible la grève de ce jour.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de lotissement de 17 maisons individuelles est prévu à côté de l'école maternelle du Mont de Péruwelz.

Monsieur Alain MIXTE souhaite que la Ville reste ferme en ce qui concerne la carte scolaire, certaines écoles étant surchargées par rapport à d'autres.

Monsieur Mariano FIRRERA s'interroge quant aux indemnités perçues par la Ville suite à l'incendie du chalet place Vermeersch ainsi que sur le devenir de ce site.

Monsieur le Maire lui répond que les assurances ont été sollicitées suite à cet acte de vandalisme, le chalet se trouve dans une zone non aedificandi et une éventuelle reconstruction sera donc soumise à autorisation.

Monsieur Mariano FIRRERA rappelle que lors du dernier conseil municipal il avait interrogé Madame NAUMANN sur le coût global du défilé carnavalesque, celle-ci est-elle en mesure d'apporter une réponse aujourd'hui ?

Madame Josette NAUMANN lui répond qu'elle a totalement oublié de préparer un récapitulatif de ces dépenses.

Monsieur le Maire précise que ce document sera mis à disposition de Monsieur FIRRERA lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur Mariano FIRRERA explique que lors de l'inauguration du tramway, a été dévoilé le tracé qui mène à Vieux-Condé ; celui-ci arrive donc au Boulon. Il semblerait que le tramway doive passer devant Agrati et terminer sa course sur le parking d'anciennement LIDL et que la société Agrati ne verrait pas d'un très bon œil ce passage du tramway devant ses bâtiments.

Monsieur le Maire lui répond qu'une réunion relative au tracé du tramway a eut lieu entre Valenciennes Métropole, Match, Agrati et la Ville de Vieux-Condé, il s'ensuit que Monsieur Antoine LOPEZ Directeur Europe de l'entreprise Agrati ne voit pas du tout d'un mauvais œil que le tramway passe devant les locaux de la société, au contraire, cela participe à l'image d'une entreprise moderne, il sera sans doute appréciable de voir le tramway se refléter sur le nouveau siège social de la société Agrati.

Monsieur Mariano FIRRERA explique être régulièrement interpellé concernant le P.L.U. ; 3 dossiers sont actuellement traités par le Tribunal Administratif, Monsieur FIRRERA souhaite connaître le nom de l'avocat défendant la ville et avoir des informations sur l'évolution de la situation.

Monsieur le Maire rappelle que le P.L.U. a été validé par le conseil municipal lors de différentes commissions, les choix du conseil municipal ne sont jamais attaqués sur le fond mais sur la forme, le respect des procédures. Le dossier avance sérieusement, Maître Marion PERETTI spécialisée dans l'urbanisme est en charge des dossiers. L'assemblée sera tenue informée de l'évolution de l'affaire.

Monsieur Mariano FIRRERA s'interroge quant à l'avenir du foyer, celui devait être détruit mais il est semble t-il aujourd'hui question de rénover certains locaux, un cabinet étant passé afin de prendre les mesures des pièces.

Monsieur le Maire lui répond que le projet dans sa définition n'a jamais changé, les locaux communs, zone de vie, restaurant, bureaux, seront rénovés, les logements quant à eux seront entièrement détruits, 21 logements de type f2 et 9 f1 bis seront construits derrière le foyer et simultanément des travaux se dérouleront dans la zone de vie de sorte que l'ensemble soit fonctionnel au même moment ; 6 logements de type T2 seront ensuite construits, puis 12 autres logements sur 1 ou 2 niveaux.

Monsieur Mariano FIRRERA s'étonne que des camions chargés de boues traversent la ville. Les travaux du canal Condé-Pommeroeul semblent avoir débuté, il serait intéressant de savoir où seront stockées les boues.

Monsieur le Maire lui répond que les travaux de désenvasement n'ont pas encore commencé, le dossier n'ayant pas été validé, ces boues ne proviennent donc pas du canal.

Monsieur Franck AGAH félicite les élus Vieux-Condéens pour leur mobilisation lors des élections sénatoriales et se satisfait du basculement à gauche du Sénat.

Monsieur Bruno MONNIER conclut le propos de Monsieur AGAH en rappelant qu'il n'avait donc pas besoin de procuration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.